



Réduction de la vitesse sur les artères à Montréal : un geste concret pour une ville marchable

Montréal, le 4 juillet 2017 - La réduction de la vitesse annoncée sur la plupart des artères et des rues locales du réseau routier de l'île de Montréal est une avancée concrète pour une ville marchable et à échelle humaine. Le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) salue cette stratégie de déploiement des limites de vitesse afin d'agir sur la vitesse automobile sur le territoire de la métropole dans le cadre de la mise en place de la Vision zéro adoptée en 2016. Cette réduction est réclamée tant par les citoyens de tous les quartiers que de nombreuses organisations mobilisées par l'enjeu de la sécurité. Le passage notamment de 50 km/h à 40 km/h marque un changement de paradigme où, collectivement, nous ferons le choix de privilégier la sécurité aux dépens de la vitesse.

« La réduction de la vitesse est clé pour diminuer le nombre de morts et de blessés graves sur nos routes. C'est connu, le risque de décès d'un piéton frappé par une voiture circulant à 50 km/h est de 75 %, soit 7,5 fois plus élevé qu'à 30 km/h. Et ce chiffre augmente pour les piétons les plus vulnérables, comme les personnes âgées » mentionne Véronique Fournier, directrice générale du CEUM. La diminution de la vitesse sur les artères représente en ce sens un gain majeur pour la sécurité et la qualité de vie urbaine pour des milieux de vie apaisés à Montréal. « L'ONU rappelle que les collisions sur la route causent 1,3 million de décès chaque année dans le monde. Il s'agit de la 10^e cause de décès à l'échelle internationale. Nos systèmes de transport privilégient majoritairement des déplacements automobiles rapides, fluides et efficaces, favorisant une dépendance aux véhicules, parfois au détriment de la sécurité des usagers » ajoute-t-elle.

Cette stratégie de déploiement des limites de vitesse s'avère une partie de la solution pour améliorer le bilan routier et pour mettre en place le coffre à outils de la Vision zéro pour Montréal. L'expérience vécue à Toronto, par exemple, démontre que la réussite d'une telle vision passe par l'engagement avec les partenaires. Le CEUM sera présent auprès de l'administration et des 19 arrondissements afin de joindre son expertise à ce mouvement pour faire de Montréal une ville qui fait une place de choix à la sécurité, particulièrement des plus vulnérables, et à la qualité de vie dans l'espace public.

- 30 -

Consultez le [mémoire du CEUM](#) déposé à la Commission sur les transports et les travaux publics lors de la consultation sur la [Cohabitation sécuritaire entre les usagers vulnérables et les véhicules lourds en milieu urbain](#).

À propos du CEUM

Le Centre d'écologie urbaine de Montréal est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de développer et de proposer des pratiques et des politiques urbaines contribuant à créer des villes écologiques, démocratiques et en santé. Depuis sa création par des citoyens engagés de la communauté en 1996, le CEUM a permis à des milliers de citoyens, organisations et décideurs de participer activement aux projets d'aménagement de leurs quartiers et aux enjeux urbains.

Renseignements et demandes d'entrevue

Jean-François Harvey, Chargé de projets - communication
t. 514 282-8378 poste 227, c. 514 831-3023